

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Naintré – Secteur de la Plaine - Travaux de desserte en assainissement collectif et en Très Haut Débit - Formation d'un groupement de commandes

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement de l'assainissement, la desserte du secteur de la Plaine a été retenue en 2018. La densité d'habitations du secteur justifie la mise en oeuvre d'un nouveau réseau.

Le projet comprend un réseau d'eaux usées et un poste de refoulement. L'ensemble sera raccordé par un fonçage au poste de refoulement existant, en réserve de capacité, situé sur la zone de Laumont à Naintré.

Par ailleurs, la commune de Naintré rencontre des difficultés importantes dans le domaine de la gestion des eaux pluviales dans ce secteur si bien que cette dernière a étudié la mise en oeuvre d'une conduite d'eaux pluviales de diamètre 800mm sur la rue principale, la rue de la Plaine. Enfin, Naintré a également prévu le renouvellement de la conduite d'eau potable avec le renforcement de la protection incendie.

Enfin, compte tenu de la proximité de la zone industrielle de Laumont et pour assurer la desserte future d'équipements publics il est opportun de réaliser le génie civil d'un futur réseau à Très Haut Débit.

Dans ce cadre, les travaux pourraient être réalisés dès 2017 et groupés avec ceux de la communauté d'agglomération, permettant de réaliser une économie substantielle.

En définitive, afin d'optimiser le coût des travaux, il apparaît judicieux de créer un groupement de commandes constitué de la CAPC et de la commune de Naintré.

L'estimation des travaux d'assainissement s'élève à :

Lot 1 : Pose de conduite d'eaux usées : 360 000€ H.T.

Pose d'un réseau à Très Haut Débit : 16 000€ H.T.

Lot 2 : Création d'un poste de refoulement : 40 000€ HT

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution des groupements de commandes,

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°25

page 2/2

VU l'article II - 6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement et l'article III.5 relative à l'aménagement numérique du territoire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la CAPC élu parmi ses membres ayant voix délibérante ;

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser la création du groupement de commandes composé de la CAPC et de la commune de Naintré pour des travaux de desserte du secteur de la Plaine à Naintré en assainissement collectif et de génie civil pour un futur réseau à Très Haut Débit

- d'approuver la désignation de la CAPC comme coordonnateur du groupement de commandes ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes ;

- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de la CAPC, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : M.Jean-Paul BARBOT en qualité de titulaire et M.Jacky GAUTHIER en qualité de suppléant.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés pour les montants estimés à 376 000€ HT pour le lot 1 (360 000€ HT pour le budget annexe de l'assainissement et 16 000€ HT pour le budget principal du Très Haut Débit) et 40 000€ HT pour le lot 2 (poste de refoulement sur le budget annexe de l'assainissement), et tout pièce relative à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 16/05/2017